

PANNEAUX DE PAREMENT INTERIEUR BOIS

Définition :

Les Panneaux à base de bois utilisés comme revêtements intérieurs sont essentiellement des Panneaux à base de Bois, placage, panneau contreplaqué ou latté, panneau de particules, panneaux de fibres, revêtus d'un placage de Bois ou d'un élément de décor bois :

- Les Panneaux décoratifs plaqués bois
- Les Plaques de stratifié décoratif haute pression
- Les Panneaux mélaminés et les Panneaux revêtus stratifiés
- Les Eléments panneautés massifs
- La plupart des panneaux à base de bois, Contreplaqué, OSB, MDF en particulier peuvent être utilisés en parement intérieur, sous réserve de recevoir une finition appropriée.



Caractéristiques et dimensionnement :

Constitution :

Les panneaux décoratifs plaqués bois sont définis comme un support à base de bois (Placage, Contreplaqué, latté, panneau de particules, panneau de fibres) ou stratifié, revêtu d'un placage décoratif de bois tranché ou déroulé sur au moins une de ses faces.

Classement :

Ces panneaux sont classés, selon la norme NF B 54-200, en fonction des paramètres suivants :

- le support : placage, Contreplaqué, Latté, Panneau de particules, Panneau de fibres dures, Panneau MDF, Stratifié, Autres panneaux composites à base de bois.
- le type de collage : pour milieu sec ou pour milieu humide
- l'essence du placage de surface
- l'assemblage des placages de surface
- la structure des placages (tranché, déroulé, loupe, autres)
- la finition
- les caractéristiques particulières (Ignifugation, Acoustique)
- la forme (Plan, galbé, moulé)
- le domaine d'utilisation privilégié (Usage général, panneau pour mur, panneau pour plafond, panneau pour sol, panneau pour meuble, panneau pour agencement)

Plaques HPL :

Les plaques de stratifié décoratif haute pression (HPL) sont définies dans la norme EN 438.

Panneaux surfacés mélaminés et stratifiés :

Ce sont des panneaux dont les surfaces sont revêtues par un ou plusieurs feuilles de papiers pré-imprégnés de résines à base de mélamines thermodurcissables assemblés sous pression et chaleur.

Les panneaux stratifiés sont des panneaux à base de bois revêtus de plaque de stratifié décoratif haute pression

Panneaux avec bois massif :

Les Eléments panneautés lamellés collés sont composés d'éléments de bois massifs lamellés collés, avec une colle de type 1 (selon EN 301).

Les Eléments Trois plis massifs ou plus (Cinq, sept... plis) sont composés de trois couches de bois massifs : les deux couches extérieures sont des parements, la couche médiane perpendiculaire est constituée de lattage jointif.

Fabrication :

Placages :

Les placages présentent un dessin sur dosse, sur quartier ou faux-quartier selon la technique utilisée : tranchage ou déroulage de la bille de bois.

Le mode d'appareillage des placages – c'est-à-dire d'assemblage bord à bord des feuilles – permet de faire varier les décors.

Panneaux supports :

Les panneaux décoratifs replaqués doivent toujours comporter un revêtement de contre-balancement en contre-parement : placage de même épaisseur ou papier imprégné.

Tolérances :

La norme NF B 54-201 « Panneaux décoratifs plaqués bois - Aspect des faces » précise les tolérances de singularités des placages. Les faces ne doivent pas présenter de gerce, tâche, trou, fente ou pastille.

Références normatives :

Normes actuelles :

- **NF B 54-200 : Panneaux décoratifs plaqués bois - Définition et classification**
- **NF B 54-201 : Panneaux décoratifs plaqués bois – Aspect des faces**
- **NF B 54-202: Panneaux décoratifs plaqués bois – spécifications**
- **NF B 54-113 : Panneaux de particules surfacés mélaminés – Spécifications**
- NF EN 312 (NF B 54-114) : Panneaux de Particules - Exigences (et normes d'essais associées)
- NF EN 300 (NF B 54-115) : Panneaux de lamelles minces longues et orientées (OSB) - Définitions, classification et exigences
- EN 438 : Stratifiés décoratifs haute pression (HPL) Plaques à base de résines thermodurcissables
- NF EN 636 : Contreplaqué – exigences
- NF EN 622 (NF B 54-051) : Panneaux de fibres de bois – Exigences
- NF EN 13986 (NF B 54-250) : Panneaux à base de bois destinés à la construction – Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage
- prNF EN 14322 (NF B 54-113PR) : Panneaux à base de bois - Panneaux surfacés mélaminés pour usage intérieur - Définition, exigences et classification
- NF EN 335-3 (NF B 50-100-3) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Définition des classes de risque

d'attaque biologique – Partie 3 : Application aux panneaux à base de bois

Autres documents :

- Recommandations pour la pose des panneaux décoratifs en bois destinés aux revêtements muraux (CTBA)
- Les panneaux à base de bois – Guide des applications dans le bâtiment (CTBA)

Principales spécifications et recommandations :

Panneaux décoratifs :

La norme NF B 54-202 définit les spécifications des panneaux décoratifs plaqués Bois.

- Tolérances (NF EN 324-1 et NF EN 324-2) :
 - . sur épaisseurs définies dans la norme selon les supports
 - . sur longueur et largeur 1mm/m
 - . sur rectitude des bords : 1mm/m
 - . sur équerrage : 1 mm/m
- Essai de collage à réaliser ainsi que les spécifications à atteindre
- Teneur en formaldéhyde pour les panneaux par la méthode d'analyse des gaz (NF EN 717-2) soit classe 1 (moins de 3,5 mg HCHO/m2h, soit classe 2 (entre 3,5 et moins de 10 mg HCHO/m2h. Aspect des faces selon NF B 54 201.

Des propriétés additionnelles peuvent être définies en fonction d'un usage donné.

Panneaux stratifiés décoratifs :

La norme NF EN 438-1 définit les spécifications des stratifiés décoratifs haute pression.

Ces spécifications portent sur :

- Couleur et dessin
- Fini de surface
- Epaisseur
- Aspect
- Equerrages et parallélisme
- Caractéristiques de résistance à l'abrasion, à l'immersion dans l'eau bouillante, thermique superficielle, au choc, à la fissuration, à la rayure, aux tâches, aux brûlures de cigarette, à la tenue des teintes à la lumière
- Aptitude au postformage
- Résistance à la vapeur d'eau
- Réaction au feu
- Valeurs de résistances mécaniques pour les stratifiés épais et compact.

Panneaux de particules surfacés mélaminés :

La norme NF B 54-113 définit les spécifications des panneaux de particules surfacés mélaminés.

Ces spécifications portent sur :

- Aspect des faces
- Caractéristiques dimensionnelles
- Humidité
- Arrachements de surface
- Résistance à la fissuration, à l'abrasion, au choc, aux produits chimiques, à l'abrasion, à la lumière

Marquage CE :

Chaque composant structurel de la construction classé et devant circuler au sein de l'Europe devra avoir une attestation de conformité, selon la directive communautaire sur les produits de la construction (DPC n° 89-106), et qui sera matérialisée par le marquage CE.

Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'attestation de conformité sont les suivantes :

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
Evaluation du produit						
Essai de type initial	ORN	ORN	FAB	FAB	ORN	FAB

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
Essai sur échantillon par sondage	ORN	ORN*	FAB*			
Contrôle production en usine (FPC)	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB
Evaluation du contrôle de la production en usine						
Inspection initiale	ORN	ORN	ORN	ORN		
Surveillance continue	ORN	ORN	ORN			

ORN : Organisme notifié (d'essais, d'inspection ou de certification)
 FAB : Fabricant
 * : Non obligatoire

Les panneaux à base de bois non revêtus, revêtus et replaquéés ou finis, pour usage en intérieur ou extérieur nécessitent un système d'Attestation de Conformité de niveau 1 à 4, selon les exigences de la norme européenne harmonisée NF EN 13986 comme suit en fonction de leur classe de réaction au feu (Euroclasses) et de leur usage :

Produits de construction	Réaction au feu	Système d'attestation
Usage structurel		
Panneaux avec étape de production améliorant la réaction au feu	A1, A2 B, C	1
Panneaux sans étape de production améliorant la réaction au feu	A1 à E	2+
Usage non structurel		
Panneaux avec étape de production améliorant la réaction au feu	A1, A2 B, C	1
Panneaux sans étape de production améliorant la réaction au feu	A1 à E	3 ou 4

Tous les panneaux bois de parement extérieur mis sur le marché doivent être marqués CE.

Système certification qualité :

Certifications pour panneaux supports :

- NF extérieur CTB-X : Contreplaqués à usage en extérieur
- CTB-S : Panneau de particules pour usage milieu sec
- CTB-H : Panneau de particules pour usage milieu humide
- CTB-RH : Panneau de Fibres MDF pour emploi milieu humide
- NF réaction au feu : Panneau à base de bois de classification en réaction au Feu M1 ou M2
- Marque de qualité en cours pour les Panneaux OSB.

Acquis environnementaux :

Données environnementales :

Le format des données environnementales, que peut fournir sur demande le fabricant d'un produit de construction, doit respecter la norme NF P 01-010.

Eco-certification :

Le bois utilisé peut être un bois " éco-certié " selon le référentiel PEFC ou FSC, garantissant qu'une proportion ou la totalité des bois utilisés sont issues d'une forêt gérée durablement.

Usinage :

Lors de l'usinage, les opérateurs doivent être protégés pour éviter l'inhalation de poussières de bois (Code du travail).

Déchets de bois :

Les déchets de bois générés lors de la mise en œuvre et lors de la fin de vie du composant doivent être :

- considérés comme des DIB (Déchets Industriels Banals) s'ils ne contiennent pas de métaux ou de composés organochlorés ; ils peuvent être éliminés en décharge de classe 2 ou valorisés dans la filière panneau de particules ou transformés en combustible bois.
- incinérés dans un incinérateur de déchets ou éliminés en décharge de classe 1 s'ils contiennent des métaux ou des composés organochlorés.

Organisations professionnelles :

UFC

Union des Fabricants de Contreplaqués
33, rue de Naples
75008 Paris
Tél. 01.53.42.15.58
Fax. 01.53.42.15.51
Messagerie électronique : ufc@freesurf.fr

UIPP

Union des Industries des Panneaux et Process
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. 01.53.42.15.52
Fax. 01.53.93.19.97
Messagerie électronique : contact@uipp.fr
Site internet : www.uipp.fr



A Bois & dérivés C

ctba ©

REVETEMENTS INTERIEURS

Panneaux de parement intérieur bois

Juillet 2006

Page : 3

71.04